

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4745**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Nord Quartier de l'Industrie - Acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AL 50, AL 90, AL 94, AL 95 et AM 20, situées rues Joannès Carret et des Docks et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), en vue de la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4745**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Nord Quartier de l'Industrie - Acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AL 50, AL 90, AL 94, AL 95 et AM 20, situées rues Joannès Carret et des Docks et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), en vue de la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Nord Quartier de l'Industrie à Lyon 9°, la rue Joannès Carret doit être dévoyée et le groupe scolaire Antonin Laborde doit être démoli et reconstruit sur des terrains proches de sa localisation actuelle.

Par délibération n° 2005-2725 du Conseil du 21 juin 2005, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le lancement de ce nouveau projet de reconstruction.

Ce groupe scolaire, qui doit ouvrir ses portes à la rentrée scolaire de septembre 2014, sera composé de :

- 11 classes dont 4 maternelles et 7 primaires,
- des espaces de restauration et d'activités,
- des espaces extérieurs : cour pour la maternelle avec préau, cour élémentaire avec préau et un plateau sportif de 450 mètres carrés.

A terme, ce groupe scolaire sera cédé à la Ville de Lyon.

Afin de réaliser ce projet, la Communauté urbaine doit acquérir le foncier qui servira de terrain d'assiette à cet équipement. Il s'agit :

- de terrains appartenant à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), situés de part et d'autre de l'actuelle rue Joannès Carret ainsi que rue des Docks,
- d'un morceau de l'actuelle rue Joannès Carret, qui sera déclassé, appartenant au Département du Rhône.

La présente décision concerne l'acquisition des terrains appartenant à la SERL, formées des parcelles cadastrées AL 50, AL 90, AL 94, AL 95 et AM 20, d'une superficie globale de 759 mètres carrés. Cette acquisition est consentie à titre gratuit, la Communauté urbaine prenant à sa charge les frais d'actes notariés ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 1er octobre 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AL 50, AL 90, AL 94, AL 95 et AM 20, situées rues Joannès Carret et des Docks à Lyon 9° et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), en vue de la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Nord Quartier de l'Industrie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O0305.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2111 - fonction 824, pour un montant de 2 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

mouvements d'ordre :

- en dépenses et recettes : compte 2111, fonction 824,
- en dépenses et recettes : compte 1328, fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.